

COLLECTIF GLU

Le 17 Mars 2021

COMMUNIQUE

L'avenir de la glu est entre les mains du Conseil d'Etat

La Cour de Justice de l'Union Européenne n'a pas pris position. Elle renvoie la décision au Conseil d'Etat contrairement à ce qu'annoncent la Ministre, les médias et les anti-chasse.

En effet, la CJUE se contente de lui suggérer de rechercher d'éventuelles « autres solutions satisfaisantes » telles que l'élevage et de démontrer que les oiseaux ne subissent pas « de dommages autres que négligeables ».

Même si l'arrêt n'est pas celui que nous espérons et ne reflète pas totalement les préconisations de l'avocate générale, la CJUE n'a pas condamné l'Etat français et n'a pas interdit la pratique de la glu.

Barbara Pompili, plus militante que Ministre, s'est à nouveau empressée de colporter des informations partisans et tronquées faisant preuve d'un triomphalisme prématuré.

Marc Meissel Président de la FRC PACA
Eric Camoin Président de l'ANDCTG